



DÉROGATION MOUVEMENT DES ANIMAUX DANS UNE ZONE RÉGLEMENTÉE SUITE à UN FOYER DE DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE (DNC)

Ce document devra accompagner les animaux lors de leur déplacement

- ARRÊTE PRÉFECTORAL n°DDPP-SPA-2025-07-02-01 relatif aux règles sanitaires applicables aux animaux dans une zone réglementée suite à un foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNCB)
- RÈGLEMENT (CE) N°1/2005 DU 22 DÉCEMBRE 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexe

I. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE DÉTENTEUR DES ANIMAUX

I.1. IDENTIFICATION DES ANIMAUX ET DE LEUR LIEU DE DÉTENTION

Catégorie : Gros bovin - Veau – Génisse – Broutard (rayer la/les mentions inutiles)

N° d'identification

I.2. IDENTITÉ ET DÉCLARATIONS DU DÉTENTEUR DES ANIMAUX

Nom de l'exploitation..... N° EDE :

Je, soussigné (nom, prénom) : Qualité du détenteur :

N° de Téléphone-s : Adresse mail (obligatoire) :

- ☐ Atteste que les animaux étaient en bonne santé sans signe clinique évocateur de DNC, le (date), (heure),
- ☐ Atteste de ne pas avoir introduit récemment d'animaux sensibles dans l'exploitation dans les 28 jours précédents.
- ☐ Atteste que
 - mon cheptel est vacciné en totalité ☐ partiellement ☐ : dates
 - l'unité épidémiologique comprenant les animaux à déplacer a été vaccinée le

I.3. INFORMATIONS SUR LE MOUVEMENT (uniquement au sein d'un même cheptel = même n° EDE)

Motif du déplacement (obligatoire):

- ☐ protection animale (vache prête à vêler, animal malade ou blessé)
- ☐ défaut d'herbe ou d'eau sur une pâture (dérogation éventuelle au maximum sur 5 km)
- ☐ engraissement (vers un cheptel en carte jaune uniquement – Attention si passage par un centre de tri intermédiaire, laissez passer obligatoire pour chaque trajet délivré par la DDPP de départ)
- ☐ retour sur exploitation foyer après levée APDI

Informations complémentaires sur les motifs du mouvement :

Commune de départ : Statut DNC : ZI ☐ ZS ☐ ZP ☐ « zone cœur » ☐

Commune d'arrivée : Statut DNC : ZI ☐ ZS ☐ ZP ☐ « zone cœur » ☐

Date et heure du mouvement :

Moyen de déplacement (véhicule, à pied, ...) :

Kilométrage total de transport : **Durée du trajet :**

Le (date).....

Signature du détenteur :

II. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE VÉTÉRINAIRE (EXAMEN CLINIQUE DES ANIMAUX) si visite obligatoire

Les animaux faisant l'objet de la demande de mouvement doivent être :

- soit valablement vaccinés (depuis plus de 21 jours) – visite préalable du vétérinaire non obligatoire
- soit faire l'objet d'une visite du vétérinaire dans les **48 h** précédant le mouvement

Visite réalisée dans l'exploitation :N° EDE :

Nom et adresse du lieu de détention de les animaux :

Nombre et type de bovins de l'unité épidémiologique :

EXAMEN CLINIQUE: Lieu : , Date et heure:

- ☐ j'atteste que les animaux visités sont les mêmes que ceux identifiés par l'éleveur ;
- ☐ j'atteste que les animaux visités, comprenant ceux désignés au I., ne présentent pas de signes de DNC ;
- ☐ j'atteste qu'aucun animal de la même unité épidémiologique ne présente de signes de DNC.

Fait à (lieu) : , le (date et heure)

Nom/prénom du vétérinaire :Structure

N° de téléphone(s) :courriel

Signature et Cachet

III. PARTIE À COMPLÉTER PAR LE TRANSPORTEUR

J'atteste avoir pris connaissance des conditions particulières de transport sans déchargement, ni arrêt jusqu'au déchargement dans le lieu de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins et m'engage à les mettre en œuvre.

Le nettoyage/désinfection/désinsectisation du moyen de transport d'animaux vivants a été réalisé le au moyen du produit autorisé pour cet usage.

Je m'engage à réaliser les mêmes opérations de nettoyage/désinfection/désinsectisation au retour de lieu pré-cité.

Fait à (lieu)

le

Nom du Transporteur :

Immatriculation du véhicule :

Signature et cachet du transporteur :

Une fois les parties I, II et III complétées, l'ensemble de ce document est à adresser à la DD(ETS)PP du département de départ des animaux
ddpp-spae@isere.gouv.fr

Pour être traitées dans un délai de 24 h à 48 h (jours ouvrés), les demandes doivent autant que possible parvenir à la DDPP avant 15 h. La DDPP pourra demander tout complément d'information nécessaire, un échange préalable dans les jours qui précèdent est donc recommandé.

PARTIE À COMPLÉTER PAR LA DDPP

☐ Les animaux listés dans la partie I **sont autorisés** à être transportés jusqu'au lieu désigné

☐ Les animaux listés dans la partie I **ne sont pas autorisés** à être transportés pour les raisons suivantes

Fait à (lieu)

le (date et heure).....

Signature et Cachet

Pour le directeur départemental ,